

**Règlement**

**Appel à Projets Incubateur Lot et Garonne 2022**

ATIS est une association loi 1901 créée en 2010 qui a vocation à accompagner l’émergence et le développement de projets d’innovation sociale et entreprises de l’économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine.

ATIS anime pour cela notamment plusieurs programmes d’accompagnement à l’échelle régionale :

* La Fabrique à Initiatives,
* Premiers Pas,
* L’Incubateur d’innovation sociale,
* Programme coopération économique et territorial,
* Aide à l’implantation territoriale

L’objectif de cet incubateur est **d’accompagner 7 projets d’entreprises socialement innovantes par an**.

Nous ciblons les projets :

* qui peuvent être initiés par une ou des personnes physiques et/ou une ou des personnes morales,
* qui contribuent à la résolution d’une problématique sociale ou environnementale en Lot et Garonne
* qui reposent sur un modèle économique pérenne,
* qui visent à créer des emplois en Nouvelle- Aquitaine, et plus particulièrement en Lot et Garonne.

**Ce que vous apporte ATIS**

L’offre d’incubation repose sur un accompagnement adapté pour chaque projet proposé par l’équipe d’ATIS et une mise en réseau avec l’ensemble de nos partenaires et experts en fonction des besoins du projet et du niveau d’avancement dans le parcours.

D’une durée de 12 mois, la période d’incubation vise à faire évoluer votre projet jusqu’à sa concrétisation.

A ce titre, vous bénéficierez de :

* Un appui technique et méthodologique, spécialisé sur les projets d’entreprises sociales,
* Un accompagnement stratégique personnalisé.
* Des formations et ateliers collectifs pour formaliser et consolider votre projet.
* L’ouverture à notre réseau de partenaires : réseau de l’ESS, partenaires et experts techniques, partenaires financiers.
* L’intégration à une communauté d’entrepreneurs sociaux.

**Les étapes de la sélection des projets**

* Téléchargement du dossier de candidature sur le site internet à l’onglet ***Incubateur Lot et Garonne***
* Dépôt du dossier de candidature par voie électronique à incub47@atis-asso.org
* Pré-sélection des dossiers par le comité technique d’ATIS,
* Audition des projets présélectionnés devant le Jury de sélection composé de membres représentants des partenaires d’ATIS.

**Le dépôt d’un dossier de candidature complet avant le 1er juin 2022.**

**La présentation du projet au Jury de Sélection de l’Incubateur d’ATIS se déroulera le 9 juin 2022.** La sélection des 3 projets accompagnés se fera à l’issue des auditions, le même jour.

Le calendrier prévisionnel de l’accompagnement est disponible sur le site ATIS en annexe à ce règlement.

**Les critères de sélection des projets sont les suivants :**

* Le caractère innovant du projet
* Le potentiel d’impact social ou environnemental du projet
* Le potentiel de viabilité du modèle économique, générant la création d’emplois (2 à 5 emplois à 3 ans) ou d’autres effets positifs
* L’implication des parties prenantes et des bénéficiaires
* Les qualités entrepreneuriales de l’équipe projet
* L’implantation et l’ancrage en Lot et Garonne
* Le besoin d’accompagnement par ATIS
* La disponibilité d’un référent projet sur la durée du parcours d’incubation
* La volonté de lancer le projet dans un délai maximum de 24 mois à compter de l’entrée en incubation

**Les partenaires de l’incubateur d’innovation sociale en Lot et Garonne :**

**Les financeurs :**

L’**Europe** s’engage en Nouvelle-Aquitaine avec le **FSE.** L’Incubateur d’innovation sociale est cofinancé par l’Union européenne avec le Fonds Social Européen.

La **Région Nouvelle-Aquitaine** soutient l’incubateur d’innovation sociale depuis son démarrage au titre de sa politique en faveur de l’Economie Sociale et Solidaire et de l’innovation sociale.

Le **Département du Lot et Garonne** soutient ATIS dans la globalité de son offre de services en Lot et Garonne (Fabrique à Initiatives, Incubateur, Premiers pas…) depuis son démarrage au titre de sa politique en faveur du développement touristique, agricole, économie et environnement.

Le syndicat mixte de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne **ValOrizon** soutient l’incubateur d’ATIS au titre de son engagement en faveur de l’économie circulaire et du réemploi.

La **DREETS Nouvelle Aquitaine** soutient ATIS en Lot et Garonne au titre de sa mission de pilotage le pilotage des politiques publiques du développement économique, de l’emploi, du travail, de la concurrence et de la protection des consommateurs.

La **communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois** soutient ATIS en Lot et Garonne au titre de sa politique en faveur de l’Economie Sociale et Solidaire et de l’innovation sociale.

**Les partenaires de l’écosystème :**

**Partenaires ESS régionaux :**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine : <http://www.cress-na.org/>

ADI Nouvelle-Aquitaine : <https://www.adi-na.fr/>

France Active Nouvelle Aquitaine : <https://franceactive-aquitaine.org/>

Coopérative des Tiers-Lieux : <https://coop.tierslieux.net/>

**Partenaires ESS Lot et Garonne :**

**Partenaires de l’accompagnement :**

BGE - DLA Lot et Garonne : <https://www.creer.fr/lot-et-garonne/>

ARDIE 47 : <https://www.ardie47.org/>

Incubateur Campus Numérique : <https://www.campusnumerique47.fr/incubateur-de-start-up/>

Val’Orizon : <https://www.valorizon.com/>

**Tiers-Lieux :**

Campus Numérique : <https://www.campusnumerique47.fr/pole-accueil-et-services-ouverts/>

La Fontaine : <http://lafontaine-coworking.com/>

Quai 31 : <https://www.facebook.com/Audaces47/>

**Confidentialités et droits d’accès**

Les données et informations collectées via les candidatures ne sont communiquées ou susceptibles de l’être qu’à ATIS et à ses proches partenaires (Jury de sélection) qui sont tenus à un devoir de confidentialité.

Les candidat·e·s autorisent la communication de ces données sans contrepartie financière ni condition aucune.

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés et de l’article 13 du règlement européen n° 2016/679 RGPD relatif aux informations à fournir lorsque des données à caractère personnel sont collectées :

• ATIS, Chemin de Rieulet, ZAE de la Confluence – 47 160 Damazan est responsable du traitement des données du programme « Appel à projet ».

• Les finalités du traitement sont présentées précédemment dans le guide de candidature.

• Les catégories de destinataires sont présentées précédemment dans le guide de candidature.

• Les données à caractère personnel seront conservées jusqu’à un an après l’envoi des informations ou, pour les lauréats jusqu’à un an après la fin de l’accompagnement.

• Les candidats peuvent demander au responsable du traitement l’accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l’effacement de celles-ci ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée.

• Les candidats disposent d’un droit d’introduire une réclamation auprès d’une autorité de contrôle.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande à l’adresse mail contact@atis-asso.org

Informations complémentaires :

**Clémence HOUMMAD-JOUVELET,**

Chargée de mission

P : 06 04 53 35 69 ;

M : cjouvelet@atis-asso.org